

Chapitre 6.2 : " S'organiser pour faire face aux pandémies"

La Tendance CLAIRE a décidé d' "appeler à voter pour Jean-Luc Mélenchon tout en menant bataille contre les impasses réformistes de son programme" (<https://tendanceclaire.org/article.php?id=1705>). C'est pourquoi nous proposons une analyse critique du programme de l'Union populaire.



Billets précédents :

Chapitre 1.1, Chapitre 1.2, Chapitre 1.3, Chapitre 1.4, Chapitre 1.5, Chapitre 1.6

Chapitres 2.1 et 2.2, Chapitre 2.3, Chapitre 2.4, Chapitre 2.5, Chapitre 2.6

Chapitre 3.1, Chapitre 3.2, Chapitre 3.3, Chapitre 3.4

Chapitre 4.1, Chapitre 4.2, Chapitre 4.3, Chapitre 4.4, Chapitre 4.5

Chapitre 5.1, Chapitre 5.2, Chapitre 5.3, Chapitre 5.4, Chapitre 5.5, Chapitre 5.6, Chapitre 5.7

Chapitre 6.1

6.2 : « S'organiser pour faire face aux pandémies »... mais en laissant les capitalistes produire les médicaments, et même en les subventionnant par des fonds publics ?

Le programme AEC a raison de prendre au sérieux le risque de nouvelles pandémies : « *Tant que les causes des pandémies n'auront pas été réglées, nous devons nous tenir prêts à des répliques de même nature que le Covid-19.* » Mais il est curieux que les « causes » en question en soient pas qualifiées : ne s'agit-il pas pour une bonne part du capitalisme mondialisé et de son fonctionnement inévitablement chaotique ? De ce point de vue, même si l'on comprend l'intention politique (déblocage automatique de fonds d'État), il est pour le moins unilatéral de vouloir « *reconnaître les épidémies et pandémies au titre des catastrophes naturelles* », alors qu'elles ne sont pas seulement « naturelles », mais aussi en partie socio-économiques.

Pour lutter contre ces épidémies, le programme AEC précise : « *Il nous faudra le faire de la manière la plus efficace et humaine, c'est-à-dire en choisissant le "tous ensemble" plutôt que le "chacun pour soi" et en sauvegardant nos libertés. L'État planificateur sera l'instrument principal de notre adaptation à l'ère des pandémies.* » Face aux situations d'urgence, il préconise d'« *adopter un plan d'adaptation aux pandémies non liberticide, basé sur la société du roulement et la planification sanitaire* » (mesure clé), d'« *abroger les lois sur l'état d'urgence sanitaire et le passe sanitaire* », d'« *interdire le dépôt de brevets sur les médicaments et les équipements nécessaires à une réponse sanitaire urgente et rendre obligatoire le partage de connaissances en vue d'une production massive et équitablement répartie des biens médicaux de première nécessité* » et de « *réquisitionner les entreprises indispensables à la production de matériel sanitaire (masques, tests, purificateurs)* ».

Mais les mesures plus structurelles ne mettent pas en cause la propriété capitaliste. Le programme AEC veut « *faire un pôle public du médicament* », mais il ne s'agit ni d'un monopole, ni même d'une entreprise publique pour la recherche et la production ! Ce « *pôle public* » devra en effet « *garantir l'approvisionnement d'une réserve stratégique* » et « *assurer une relocalisation de la production de médicaments* », mais non les produire lui-même. Il aura en effet comme tâche, entre autres, de « *mettre en place une conditionnalité des aides perçues par les entreprises privées pour la recherche de vaccins et médicaments* ». Il s'agit donc une fois de plus de subventionner des entreprises privées avec de l'argent public, tout en les contrôlant. Il s'agirait d'« *assurer le contrôle des prix sur l'ensemble des produits de santé et communiquer sur leurs coûts réels* », de « *permettre la transparence sur le financement de la recherche et du développement* » et de « *produire et diffuser massivement les vaccins et traitements passés sous licence d'office* ». Mais, à l'heure de la concurrence internationale féroce dans ce secteur comme dans d'autres, rien ne dit que des entreprises accepteraient des conditions aussi drastiques. Ou alors elles exigeraient que ces mesures de contrôle public soient compensées par des subventions publiques massives, et n'hésiteraient sûrement pas à faire du chantage pour en toucher toujours plus. Mais s'il s'agit de mobiliser tant de fonds publics et de fonctionnaires pour les contrôles, pourquoi ne pas créer plutôt une entreprise nationale du médicament, axée sur une logique de besoins et non de profits ? Comment peut-on prétendre mettre la planification au cœur de la stratégie sanitaire tout en laissant les outils de recherche et de production aux mains des capitalistes ?

Par ailleurs, le programme AEC évite la question de la distribution des médicaments, alors que celle-ci repose aujourd'hui sur les pharmacies, ces officines privées souvent très lucratives (mais parfois non, avec une très forte inégalité dans la concurrence), qui captent de fait l'argent de la Sécurité sociale. Ne faudrait-il pas défendre là aussi le projet d'une chaîne nationale de la distribution des médicaments, qui serait de toute évidence beaucoup plus économique pour la société ? Elle permettrait aussi à tous les diplômés en pharmacie de trouver un vrai travail et un bon salaire, alors qu'aujourd'hui ceux et celles qui ont la chance d'avoir du capital par héritage peuvent

ouvrir aisément leur officine alors que beaucoup doivent emprunter et que les plus pauvres (et les moins diplômé-e-s) se font embaucher par les précédents, parfois avec des salaires lamentables par rapport à leurs qualifications.

Luc Raisse, le 18 mars 2022